

— Séance du 22 mai 2023 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents avec pouvoir : , Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT, Gérald BRÉZIN à Lysiane CAPON.

Absent : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

José HERBET donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle aucune observation. Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- Félicitations à Esteban MEDINA pour la fresque réalisée rue Jean-Jacques Rousseau dans le cadre de ses études.
- Monsieur le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de Bruno LHEUREUX, Directeur général des Services au sein de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, décédé à l'âge de 48 ans sur son lieu de vacances.

Tarifs centre de loisirs d'été 2023

Sur proposition de M. PIERRE, l'assemblée vote à l'unanimité les tarifs pour le CLSH des vacances de printemps qui se déroulera du 10 juillet au 11 août 2023, soit :

Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

a) Semaine 5 jours :

- quotient familial inférieur à 525 € : 8 €/ jour ; 31 € par semaine
- quotient familial entre 525 et 900 € : 9 € / jour ; 35 € par semaine
- quotient familial supérieur à 900 € : 11 € / jour ; 41 € par semaine

b) semaine 4 jours : du 10 au 13 juillet

- quotient familial inférieur à 525 € : 26 € ; 8 € / jour
- quotient familial entre 525 et 900 € : 30 € ; 9 € / jour
- quotient familial supérieur à 900 € : 36 € ; 11 € / jour

Enfants Hors CCNS :

a) Semaine 5 jours :

- quotient familial inférieur à 525 € : 11 € / jour ; 40 € par semaine
- quotient familial entre 525 à 900 € : 13 € / jour ; 47 € par semaine
- quotient familial supérieur à 900 € : 15 € / jour ; 54 € par semaine

b) semaine 4 jours : du 10 au 13 juillet

- quotient familial inférieur à 525 € : 35 € ; 11 € / jour
- quotient familial entre 525 à 900 € : 42 € ; 13 € / jour
- quotient familial supérieur à 900 € : 49 € : 15 € / jour
- cantine : 3,20 € / repas
- déduction carte loisirs : 3,50 € par jour

NB. Si l'enfant n'est présent au centre que le jour de la sortie, le prix de la journée sera doublé.

Une participation pour les voyages en bus pourra également être mise à la charge des parents.

Jurés d'assises 2024

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024, et désigne à l'unanimité les personnes suivantes, soit :

• CHIRAULT Jean-Louis né le 15 juin 1953 à Picquigny domicilié 14 Cité rue Jean-Jacques Rousseau à Picquigny.

• JUMEL Veuve BERRIER Dominique née le 18 août 1962 à Amiens et domiciliée 48 rue de Saint Pierre à Picquigny.

• BLY Kane née le 27 avril 1972 à Abidjan et domiciliée 1 Allée du Château à Picquigny.

Travaux de couverture de la sacristie de la collégiale : attribution du marché

Concernant les travaux de couverture de la sacristie de la collégiale, un avis d'appel d'offres pour un lot unique « couverture » a été déposé en ligne début avril et les offres étaient à remettre avant le 5 mai à 17 heures ;

17 candidats ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises ; seule une entreprise a déposé une offre.

La commission d'appel d'offre, réunie le 9 mai avec l'assistance de l'architecte Pascal BRASSART, a procédé à l'ouverture du pli déposé par la société NS-GUILBERT à La Chaussée Tirancourt ; l'estimation des travaux s'élève à 74 547,97 € HT ;

Après ouverture du pli, l'offre s'élève à 58 977,40 € ;

Après examen de l'offre par Pascal Brassart, le rapport d'analyse conclut que l'offre déposée est conforme au cahier des charges et est financièrement favorable à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux de couverture de la sacristie de la collégiale pour le lot unique « couverture » à l'entreprise NS GUILBERT à La Chaussée-Tirancourt et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La parole est donnée aux conseillers :

• Antony DELVILLE présente une demande reçue d'une société mandatée par SFR concernant l'implantation d'une antenne relais sur la commune qui présente des zones blanches quant à la couverture du réseau et indique que l'emplacement idéal serait à l'extrémité du terrain de football. Une indemnisation de 3500 € par an serait versée pour une durée de 20 années. Le conseil municipal émet un accord de principe avec 1 voix contre et une abstention. Une information sera diffusée à la population afin de l'en informer et des renseignements complémentaires seront demandés à la société.

• L'ancien camion de pompier est parti ; c'est Guillaume qui l'a emmené chez l'acheteur.

• Le 17 juin : randonnée dans le marais ; visite des huttes et repas pris en commun (foodtruck sur place ou pique nique apporté par les soins des randonneurs)

• La cérémonie de l'appel aura lieu le 18 juin à 11 heures aux monuments aux morts.